

Coordination des mesures d'urgence et de solidarité

Outil d'aide interne à l'association pour agir et communiquer durant l'urgence/la catastrophe

FICHE RÉFLEXE

Ordre du jour (à adapter selon l'évènement)

Objectifs : analyse de la situation actuelle, prise de décisions collectives, clarification du plan d'action, efficacité



Description brève des faits essentiels relatifs à l'évènement et à son évolution (*préciser quoi, où, quand, qui, combien, etc.*)



Synthèse des besoins des bénéficiaires de l'association et des demandes des autorités



Anticipation des impacts de l'évènement sur :

- les services que l'association peut offrir ou non
- la gestion des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles et la continuité des activités de l'association



Identification des actions à mener selon leurs avantages et inconvénients



Prise des décisions (en comité/groupe) selon les priorités de l'association



Analyse de la situation



Planification des interventions



Actions à mettre en oeuvre par les employés/bénévoles de l'association



Ressources nécessaires



Préoccupations reliées aux opérations



Communications nécessaires :

- Transmission de l'information aux employés, bénévoles et partenaires



Gestion de la coordination



Ouverture et maintenance de la salle de coordination



Déclenchement, soutien et relève de l'équipe de coordination



Date et heure de la prochaine téléconférence ou réunion de l'équipe de coordination et suivi des opérations

ANSANM NOU LÉ PARÉ

FICHE RÉFLEXE

Coordination des mesures d'urgence et de solidarité

Outil d'aide interne à l'association pour agir et communiquer durant l'urgence/la catastrophe

Soutenu par



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉCOLOGIQUE
ET DE LA COHÉSION
DES TERRITOIRES

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Élaborée par l'AFPCNT